



Évaluation des Tables délibératives du Conseil des habitant·e·s de Vernier

**Rapport final à l'intention du Bureau de l'Intégration des
étrangers (BIE) de la République et canton de Genève**

Lausanne, le 12 janvier 2021

| Auteur·e·s

Nicolas Grosjean, Dr. en économie politique (direction du projet)

Carole Stehlin, MA (collaboration scientifique au projet)

| INTERFACE Évaluation, recherche et conseil

Place de l'Europe 7

CH-1003 Lausanne

Tel +41 (0)21 310 17 90

Seidenhofstrasse 12

CH-6003 Luzern

Tel +41 (0)41 226 04 26

www.interface-pol.ch/fr

| Mandant

Bureau de l'Intégration des étrangers (BIE) de la République et canton de Genève

| Citation

Grosjean, Nicolas et Stehlin, Carole (2021) : Évaluation des Tables délibératives du Conseil des habitant·e·s de Vernier. Rapport à l'intention du Bureau de l'Intégration des étrangers (BIE) de la République et canton de Genève, Lausanne.

| Durée

Février 2019 à janvier 2021

| Référence

Numéro de projet : 19-17

Introduction	4
Contexte et objectifs du « Conseil des habitant·e·s »	4
Fonctionnement du Conseil des habitant·e·s de la Ville de Vernier	4
Fonctionnement des Tables délibératives	4
Objectifs de l'évaluation et objets de recherche	5
Méthodologie	5
Limites de l'évaluation	6
Remerciements	7
Structure du rapport	7
1. Conception	8
1.1 Conceptualisation et opérationnalisation des Tables délibératives	8
1.2 Adéquation des Tables délibératives au public-cible	13
2. Mise en œuvre	17
2.1 Compréhension des objectifs des Tables délibératives	17
2.2 Documentation des procédures et des résultats	17
3. Outputs	19
3.1 Satisfaction quant au déroulement des Tables délibératives	19
3.2 Satisfaction quant aux résultats des Tables délibératives	24
4. Effets	26
5. Constats	28

Introduction

Contexte et objectifs du « Conseil des habitant·e·s »

Dans le cadre du Programme d'intégration cantonal 2018-2021 (PIC II), le Bureau de l'Intégration des étrangers du canton de Genève (BIE) s'est donné pour mission d'encourager la participation politique des résident·e·s étranger·e·s du canton.¹

Afin de réaliser cet objectif, le BIE a mandaté l'Institut d'études de la citoyenneté de l'Université de Genève (InCite) en février 2017 pour réaliser un rapport de recherche-action centré sur les formes non-conventionnelles de participation politique des résident·e·s étranger·e·s. Ce rapport a permis de mettre en lumière plusieurs applications concrètes de la participation politique non-conventionnelle et en particulier, les forums délibératifs². À partir du rapport d'InCite, le BIE, en collaboration avec la Ville de Vernier, l'InCite et l'Université populaire albanaise (UPA), a entamé une phase d'opérationnalisation puis de mise en œuvre de son dispositif de participation politique non-conventionnelle, intitulé « intégrer par les pratiques citoyennes ».

Le BIE a souhaité que la Ville de Vernier fasse office de commune suburbaine pilote pour le dispositif « intégrer par les pratiques citoyennes » afin de pouvoir capitaliser sur cette première expérience et pouvoir ensuite la diffuser dans d'autres communes du canton. Interface a été mandaté par le BIE pour accompagner le projet-pilote ayant lieu dans la Ville de Vernier sous le nom de « Conseil des habitant·e·s ».

Fonctionnement du Conseil des habitant·e·s de la Ville de Vernier

Le Conseil des habitant·e·s a été lancé le 23 mai 2019 lors de son « Assemblée constitutive ». Lors de cet événement, les habitant·e·s de Vernier ont eu la possibilité de voter pour 3 thèmes « prioritaires » pour la Ville. La sélection de ces 3 thèmes a permis la composition de 3 « Tables délibératives », ayant chacune pour mission de traiter de l'un de ces thèmes. Les 3 thèmes sélectionnés sont « Insertion et intégration », « Solidarité et entraide » et « Aménagement du territoire ». Au-delà des Tables délibératives, le Conseil des habitant·e·s a pour objectif de mettre en lumière de nouvelles formes de participation politique, à travers les formations organisées par des associations locales et les formations à la délibération organisées par l'InCite.

Fonctionnement des Tables délibératives

Chaque Table délibérative est composée d'habitant·e·s de Vernier s'étant engagé·e·s à participer à 5-7 sessions de 2h30 entre juin 2019 et octobre 2020. Les tables sont modérées et facilitées par un organisme externe. Aucune personne tierce ne peut assister aux sessions des Tables délibératives, mais les participant·e·s peuvent, en fonction des besoins, solliciter l'intervention ponctuelle d'un·e expert·e sur une question précise. À l'issue des Tables délibératives, un rapport contenant les propositions des participant·e·s³ est présenté

¹ Gianni, Matteo ; Sanchez-Mazas, Victor Luca ; Bureau de l'Intégration des étrangers (BIE), Canton de Genève ; Fiorelli, Sarah (Collab.) (2018). « L'intégration par les pratiques citoyennes : Rapport final du projet « Participation politique non-conventionnelle des résidents étrangers » ». Genève : Bureau de l'Intégration des étrangers (BIE).

² Ci-après, les « tables-délibératives ».

³ Il s'agit du moyen d'action choisi par les 3 Tables délibératives de ce premier projet-pilote à Vernier. Les différents moyens d'action à disposition des Tables délibératives étaient : un rapport complet spécifiant les positions majoritaires et minoritaires ; la transmission des résultats des délibérations aux autorités municipales et le retour justifié par écrit du Conseil administratif ;

aux autorités de la commune, à l'occasion de la « séance restitutive » qui a eu lieu le 9 décembre 2020. Les autorités communales, à savoir le Conseil administratif et les différents chef-fe-s de service, sont tenus de donner une réponse aux propositions réalisées par les participant-e-s sous la forme d'un plan d'action dans les délais les plus brefs. Le plan d'action des autorités est présenté dans le cadre d'une « Assemblée conclusive », prévue en avril 2021.

Objectifs de l'évaluation et objets de recherche

L'évaluation se focalise sur les Tables délibératives constituées à l'issue de l'Assemblée constitutive. Au regard des ressources à disposition, les autres activités accompagnant le projet-pilote telles que les manifestations associatives ont été exclues du champ de l'évaluation. Toutefois, certains éléments à ce sujet ont également pu être recueillis à travers les entretiens menés. Ainsi, il s'agit avant tout d'analyser les conditions-cadres des Tables délibératives, leur déroulement, la satisfaction des différentes parties prenantes quant au projet et dans la mesure du possible, les résultats. L'évaluation a pour but d'identifier les facteurs de succès et les pistes d'amélioration pour le projet à Vernier ainsi que pour une éventuelle multiplication du projet dans d'autres communes.

Méthodologie

Afin de mener à bien cette évaluation, nous avons suivi une approche combinant méthodes qualitatives et quantitatives.

I Analyse de documents et données

Le BIE a fourni à Interface des documents relatifs à la conception du projet (rapport final d'InCite, concept du projet et des Tables délibératives, planification détaillée du projet, budget). Ces documents ont servi de base à l'élaboration des outils de récolte de données et ont été analysés dans le cadre de la présente évaluation.

I Observation de l'Assemblée constitutive, des Tables délibératives et de la séance restitutive

Au total, Interface a réalisé 11 observations entre mai 2019 et décembre 2020. Les différents événements observés sont présentés dans le tableau ci-dessous. Les sessions observées ont été sélectionnées de manière à couvrir les 3 thématiques des Tables délibératives et de disposer d'un aperçu de chaque phase de la délibération.

F 1 : Liste des événements observés dans le cadre de l'évaluation

Type d'événement	Nombre de sessions observées	Nombre total de sessions
Assemblée constitutive	1 (Assemblée constitutive du 23 mai 2019)	1
TD Insertion et intégration	4 (TD1, TD3, TD5 et TD6)	7
TD Aménagement du territoire	3 (TD2, TD5, TD6)	6
TD Solidarité et entraide	2 (TD5, TD6)	6
Séance restitutive	1 (séance restitutive du 9 décembre 2020)	1
Total	11	21

Légende : TD = Table délibérative.

I Enquête auprès des participant-e-s des Tables délibératives

Un questionnaire, conçu par Interface, a été transmis aux participant-e-s des Tables délibératives. Le questionnaire a été rempli à l'issue de la sixième ou septième session de

la prise de position dans le livret de vote officiel (si envisageable) ; la mise à l'agenda du Conseil municipal ; le lancement d'un referendum.

chaque Table délibérative. Les participant-e-s ont eu la possibilité de le remplir en ligne ou sur papier. Au total, 41 participantes⁴ aux TD sur 49 ont répondu à l'enquête, soit 84% des participant-e-s.

I Entretiens avec les responsables de projet au niveau du canton et de la commune

Interface a mené deux séries d'entretiens avec les responsables de projet. La première série d'entretiens s'est déroulée en novembre 2019 et a été menée avec le responsable du projet auprès du BIE ainsi qu'avec la déléguée à l'intégration et le responsable du service de la cohésion sociale de la Ville de Vernier. La deuxième série d'entretiens s'est déroulée en décembre 2020 et a été menée avec le responsable du projet auprès du BIE ainsi qu'avec la déléguée à l'intégration au service de la cohésion sociale de la Ville de Vernier. Les questions ont porté sur la conceptualisation du projet, les effets attendus par le projet, sa mise en œuvre ainsi que les résultats qui en sont ressortis.

I Entretien de groupe avec les auteurs du rapport InCite

Interface a mené un entretien de groupe avec les auteurs du rapport Incite en novembre 2019. Cet entretien a permis, entre autres, de discuter du concept des Tables délibératives et de leur opérationnalisation à Vernier.

I Entretiens avec les facilitateur-trices des Tables délibératives

Un entretien a été mené avec le facilitateur et les facilitatrices de chaque Table délibérative à l'issue de la sixième session de leurs Tables délibératives respectives. Ces entretiens ont eu lieu en septembre et octobre 2020 et ont porté sur l'appréciation générale des Tables délibératives, les facteurs de succès, les obstacles rencontrés ainsi que le potentiel d'amélioration.

Limites de l'évaluation

L'évaluation présente un certain nombre de limites dont il est nécessaire de tenir compte dans l'interprétation des résultats. Ces limites se situent à plusieurs niveaux :

- *Nombre de sessions des Tables délibératives observées* : les observations réalisées par Interface se limitent à un nombre total de 9 sessions des Tables délibératives sur 19. Ainsi, les résultats tirés des observations reflètent une vision partielle du déroulement des Tables délibératives et certains éléments de délibération ont pu être occultés.
- *Évaluation des impacts* : les impacts des Tables délibératives n'ont pas pu être examinés dans le cadre de la présente évaluation car la récolte des données a pris fin en décembre 2020 et le plan d'action des autorités vernioloises est attendu en avril 2021. Toutefois, des premières pistes sur les impacts en termes de participation politique non-conventionnelle sont présentées, sur la base des anticipations réalisées par les participant-e-s dans le questionnaire.
- *Pandémie de Covid-19* : la pandémie de Covid-19 survenue au début de l'année 2020 en Suisse a contraint les responsables de projet de suspendre les Tables délibératives entre mars 2020 et juin 2020 ainsi qu'en octobre 2020. Les impacts de la pandémie sur le déroulement des Tables délibératives ne sont pas mesurables, mais on peut supposer qu'elle a eu un effet sur l'assiduité des participant-e-s aux Tables délibératives.

⁴ 40 questionnaires ont été remplis, mais le nombre de participant-e-s effectif à l'enquête s'élève à 41, car un questionnaire comporte les réponses d'une mère et de sa fille, toutes deux participant-e-s aux Tables délibératives. L'enquête étant toutefois anonyme, les réponses n'ont pu être comptabilisées 2 fois.

Remerciements

Nous tenons à remercier l'ensemble des parties prenantes à l'évaluation pour leur disponibilité : le BIE, la commune de Vernier, les auteurs du rapport InCite, le facilitateur et les facilitatrices de CYC Partenaires ainsi que les participant·e·s aux Tables délibératives.

Structure du rapport

Le rapport est structuré de manière à répondre aux questions d'évaluation relatives à chaque niveau d'impact⁵. Dans les chapitres qui suivent, nous commençons par répondre aux questions d'évaluation portant sur la conception du projet, puis sur sa mise en œuvre, sur ses outputs et enfin, dans la mesure du possible, sur ses effets. Le dernier chapitre est consacré aux constats tirés de l'évaluation.

⁵ Les questions d'évaluation ont été développées dans l'offre d'évaluation et ont été validées au moment de l'attribution du mandat à Interface.

1. Conception

1.1 Conceptualisation et opérationnalisation des Tables délibératives

Question 1 : Comment sont conceptualisées et opérationnalisées les Tables délibératives dans la Ville de Vernier ?

Les Tables délibératives à Vernier ont été opérationnalisées à travers l'Assemblée constitutive du Conseil des habitant·e·s et la campagne de communication qui l'a entourée, les formations à la pratique délibérative offertes par l'InCite, les formations associatives menées en parallèle ainsi que les incitations mises en place pour encourager la population à s'impliquer dans les Tables délibératives. Les Tables délibératives se sont révélées être un outil réaliste de participation politique non-conventionnelle, avec toutefois une possibilité de progression pour le futur quant au format des sessions.

1.1.1 Événements et activités entourant les Tables délibératives

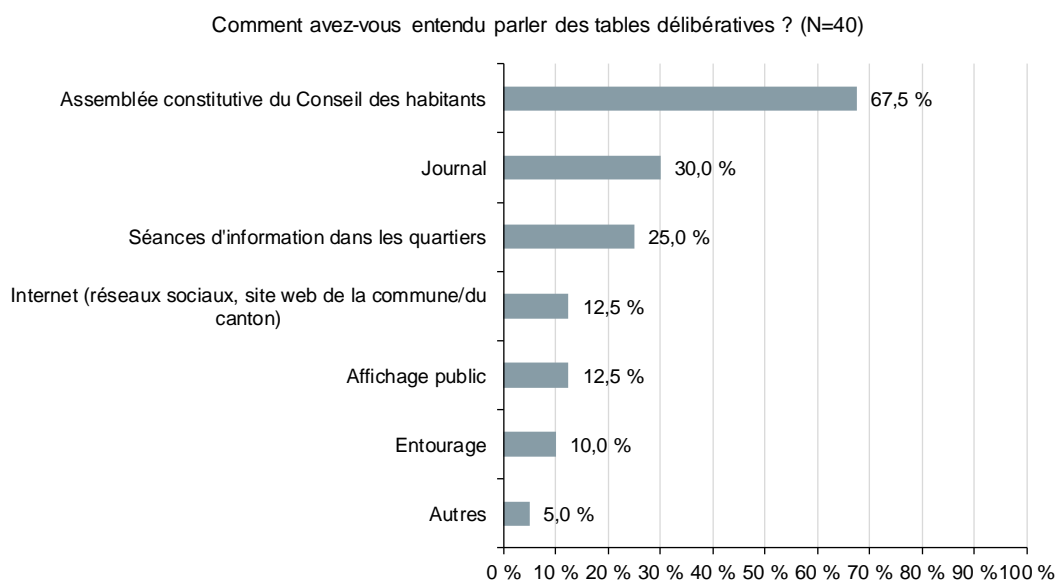
I Assemblée constitutive du Conseil des habitant·e·s et campagne de communication

L'Assemblée constitutive du Conseil des habitant·e·s a été le point de lancement des Tables délibératives. Prenant la forme d'une soirée de 3 heures, elle a réuni environ 200 personnes, parmi lesquelles, des habitant·e·s de Vernier, des élus locaux ainsi que des représentant·e·s du monde associatif. Les habitant·e·s de Vernier ont eu la possibilité de soumettre des premières idées en amont de l'Assemblée constitutive ; ceci a permis une première agrégation de ces idées en thématiques afin de les présenter pendant l'Assemblée constitutive. Des idées additionnelles ont ensuite été apportées par les participant·e·s à l'Assemblée constitutive, et une nouvelle agrégation en thématiques a été réalisée en simultané par la déléguée à l'intégration au service de la cohésion sociale de Vernier. Suite à cela, les habitant·e·s de Vernier ont pu voter, pendant l'Assemblée conclusive, pour les 3 thématiques qu'ils·elles jugeaient prioritaires. Un appel à volontaires pour constituer les 3 groupes de participant·e·s aux Tables délibératives a été effectué, avec pour objectif de recruter environ 20 personnes par groupe. Chaque groupe a ensuite eu quelques minutes pour faire connaissance.

L'objectif de l'Assemblée constitutive était de garantir la meilleure représentativité des participant·e·s et futur·e·s participant·e·s aux Tables délibératives, aussi bien en termes de quartiers, de catégories socio-professionnelles, d'origines culturelles ou d'âge. Ainsi, différents moyens ont été mis en place pour inciter les habitant·e·s de Vernier à se rendre à l'Assemblée constitutive du Conseil des habitant·e·s : des publications dans le journal ActuVernier et les réseaux sociaux, des navettes gratuites pour se rendre à l'événement, des séances d'information dans les différents quartiers, la mobilisation des institutions de Vernier en contact avec les résident·e·s étranger·e·s ou encore la distribution de flyers dans la rue.

Comme illustré dans le graphique ci-dessous, la majorité des participant·e·s des Tables délibératives (67,5%) ayant répondu à l'enquête de l'évaluation déclarent avoir entendu parler des Tables délibératives grâce à l'Assemblée constitutive. Viennent ensuite le journal (30%) et les séances d'information dans les quartiers (25%). Les publications sur Internet, l'affichage public et l'entourage ne semblent avoir joué qu'un rôle mineur. Parmi les autres moyens d'information mentionnés par les participant·e·s, on retrouve les contrats de quartier ainsi que la présentation du rapport d'InCite.

F 2 : Sources d'information des participant-e-s sur la tenue des Tables délibératives



Source : graphique produit par Interface.

De manière générale, les responsables de projet sont satisfait-e-s du nombre de participant-e-s à l'Assemblée constitutive et de leur représentativité. Ils soulignent l'enthousiasme des participant-e-s qui ont maintes fois pris la parole et qui a nécessité des ajustements dans le programme de la soirée.

I Formations InCite sur la pratique délibérative

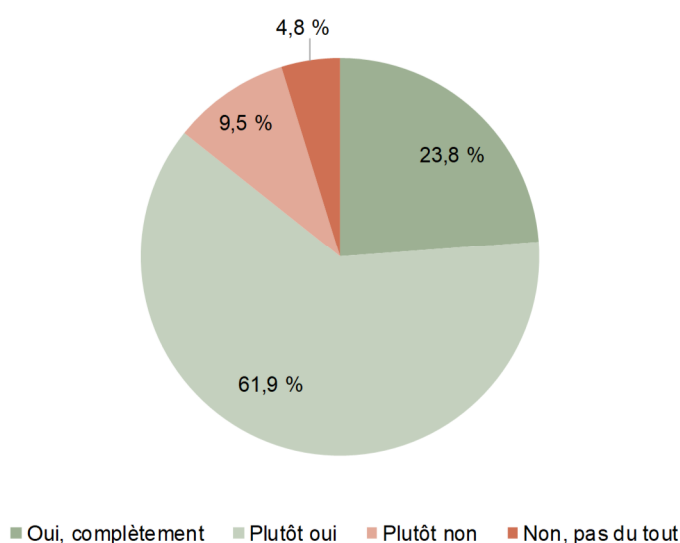
Dans le cadre du Conseil des habitant-e-s, trois types de formation à la pratique délibérative ont été proposées ou sont proposées par l'InCite :

- La formation des facilitateurs et facilitatrices des Tables délibératives, qui consiste en deux journées de travail alliant théorie et pratique.
- La formation des employés municipaux, d'une durée de 2 heures, qui s'adresse par exemple aux collaborateurs du service de la cohésion sociale de Vernier, de la petite enfance ou encore de la police. Cette formation a, dans le cadre du projet, été proposée à deux reprises.
- La formation de la population, gratuite et ouverte à toutes et tous, qui consiste en une soirée de 2 heures, destinée à être répétée régulièrement (3 formations à la population ont été dispensées en 2019).

57,5% des participant-e-s aux Tables délibératives ayant répondu à l'enquête affirment avoir participé à une ou plusieurs formations InCite. Le graphique ci-dessous présente l'appréciation de l'utilité de la formation à la population par les participant-e-s aux Tables délibératives.

F 3 : Appréciation de la formation à la population par les participant-e-s aux Tables délibératives

La formation InCite vous a-t-elle permis de mieux aborder les discussions dans la table délibérative ? (N = 21)



Source : graphique produit par Interface.

Comme on peut le constater, la majorité des participant-e-s s'accordent pour dire que la formation à la population est plutôt utile (61,9%), voire complètement utile (23,8%) pour mieux aborder les discussions dans les Tables délibératives. Un-e répondant-e précise avoir obtenu des informations très intéressantes sur le processus politique de manière générale, notamment sur les manquements, les potentiels d'amélioration et les atouts suisses.

I Formations associatives

Plusieurs activités et formations associatives sont soutenues dans le cadre du Conseil des habitant-e-s en leur qualité de « mesures d'encouragement à la participation ». Parmi les activités figurent un atelier d'échanges de savoirs entre femmes migrantes, un festival d'activités culturelles et citoyennes ou encore un débat citoyen sur l'environnement. Ces activités ont fait l'objet d'un appel à projets du BIE et les acteurs ont été coordonnés par l'UPA.

1.1.2 Tables délibératives

I Définition de la délibération

La définition de la délibération retenue dans le cadre de ce projet est composée de plusieurs éléments : 1) l'échange, se réalisant dans le respect mutuel, 2) sur la base de différents types d'argumentation ainsi que par la prise en compte des avis divergents et convergents, 3) qui permet d'aboutir à un consensus, ou à défaut, une décision acceptable pour l'ensemble du groupe.

I Format des Tables délibératives

Pour les 3 Tables délibératives, 5 sessions de 2 heures 30 ont été initialement fixées, afin de pouvoir s'adapter à l'état d'avancement et aux besoins du groupe. À la demande des facilitateur-trices et des participant-e-s, le nombre de Tables délibératives a été étendu à 7 au cours du projet. En moyenne, chaque groupe s'est réuni une fois par mois (en dehors des vacances estivales et de la période de pandémie du Covid-19). Les sessions ont eu lieu en semaine, entre 18h30 et 21h00. Les choix du lieu de rencontre et de la date étaient

laissés ouverts afin que les participant·e·s puissent arriver eux-mêmes à une décision qui convienne au plus grand nombre. Les personnes interrogées dans le cadre de l'évaluation se sont prononcées sur l'ensemble de ces aspects :

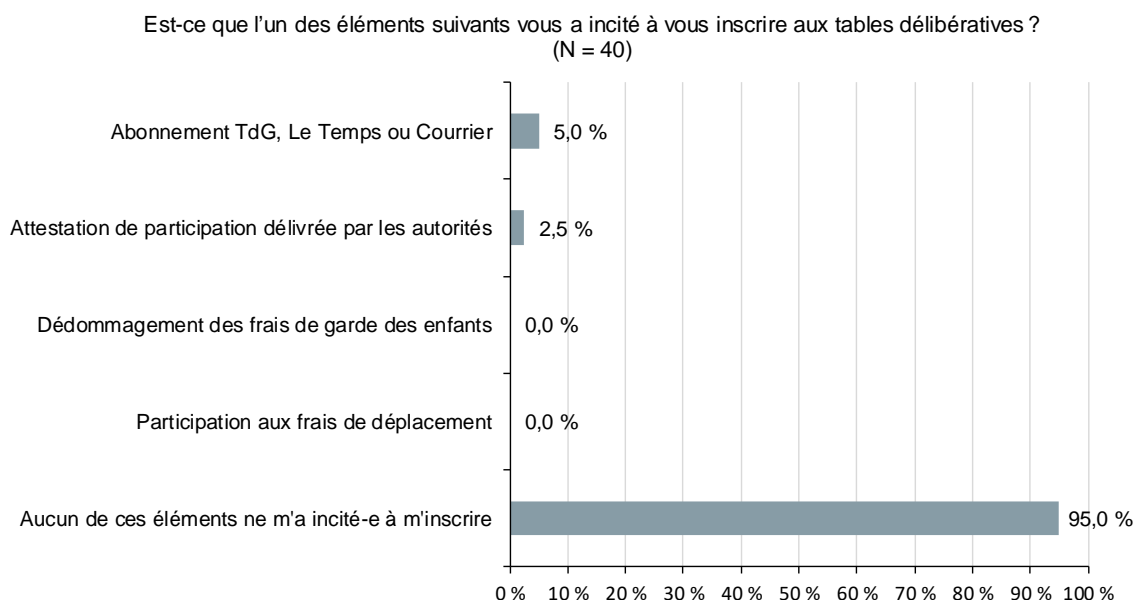
- *Le nombre de sessions* : l'objectif, lors de la conception du projet, était de ne pas fixer un nombre de sessions trop important afin de ne pas démotiver certain·e·s participant·e·s par la longueur du processus. Selon les facilitateur·trices, ce choix se révèle être judicieux et estiment qu'un nombre de 7 sessions est suffisant. Seul·e un·e participant·e a indiqué dans l'enquête avoir une préférence pour des sessions plus nombreuses.
- *La fréquence des sessions* : un·e facilitateur·trice souligne que le choix de la date de la prochaine session par les participant·e·s permet de les engager davantage et de s'assurer ainsi de la participation la plus large possible. Toutefois, un·e participant·e souligne que le temps écoulé entre la constitution de la Table délibérative (mai 2019) et la première session de la Table délibérative (septembre 2019) a émué la motivation initiale. Un·e autre participant·e estime que les sessions ont été trop espacées et ont rendu difficile l'élan et la continuité du travail dans le groupe.
- *Les horaires des sessions* : les avis concernant les horaires adéquats pour organiser les Tables délibératives divergent. Un·e facilitateur·trice estime que débuter à 18h30 en semaine est adéquat car la majorité des participant·e·s possèdent des obligations professionnelles qui les empêcheraient de se libérer plus tôt. Toutefois, cela ne permettrait pas de suffisamment prolonger la session dans la soirée. Un·e autre facilitateur·trice relève que travailler en demi-journée le week-end permettrait d'être plus efficace dans les discussions mais impliquerait en contrepartie une éventuelle différence dans le type de participant·e·s. Trois participant·e·s mentionnent dans l'enquête que les horaires ont posé des difficultés, en raison par exemple de la fréquence de circulation des transports en commun.
- *La durée des sessions* : selon plusieurs facilitateur·trices, la durée de 2h30 par session se révèle être trop courte et ont le sentiment de devoir « couper court au débat ». En effet, les sessions étant espacées dans le temps, il est important de prendre en compte le temps nécessaire pour instaurer un climat de confiance et se réapproprié la thématique. À cela s'ajoute, la pause dînatoire qui souvent dépasse les 15 minutes prévues. En outre, comme relevé lors des observations, les problèmes logistiques (par ex. connexion de certain·e·s participant·e·s par vidéoconférence) et le fait d'attendre les personnes en retard ont entraîné à plusieurs reprises des reports dans le programme. Ce sentiment est partagé par quatre participant·e·s aux Tables délibératives qui identifient la durée des sessions comme étant problématique. Selon eux·elles, le temps consacré au débat n'est pas assez important, ce qui ne laisse pas assez de latitude pour une information technique pertinente et qui « fausserait le processus de participation démocratique ».

I Incitations

Plusieurs éléments ont été mis en place pour inciter les participant·e·s à s'inscrire et à s'engager sur la durée : dédommagement des frais de garde des enfants, participation aux frais de déplacement, abonnement à la presse (TdG, Le Temps ou Courrier), attestation de participation délivrée par les autorités. En outre, une pause dînatoire de 15 minutes était prévue pour chaque session de Table délibérative. D'autres incitations avaient été identifiées par les auteurs du rapport Incite, mais ont été écartées pour des raisons de faisabilité : l'attribution d'une carte municipale aux participant·e·s afin de créer un sentiment d'appartenance ou encore la mise en place d'une plateforme virtuelle pour stimuler la participation décloisonnée.

Le graphique F 4 présente les effets des incitations mises en place sur la participation aux Tables délibératives.

F 4 : Effets des incitations mises en place sur la participation



Source : graphique produit par Interface.

Les réponses à l'enquête indiquent que très peu de participant·e·s ont été motivé·e·s par les prestations proposées en échange de leur participation aux Tables délibératives. Seuls les abonnements à la presse et l'attestation de participation délivrée par les autorités semblent avoir influencé la participation de deux et d'une personne respectivement. Un·e répondante indique qu'il·elle avait oublié la possibilité d'obtenir un abonnement à la presse et qu'il·elle n'était pas au courant de l'existence d'une attestation délivrée par les autorités. Il·elle indique que, ne préférant pas recourir à un·e baby-sitter, il·elle aurait préféré que son enfant puisse participer.

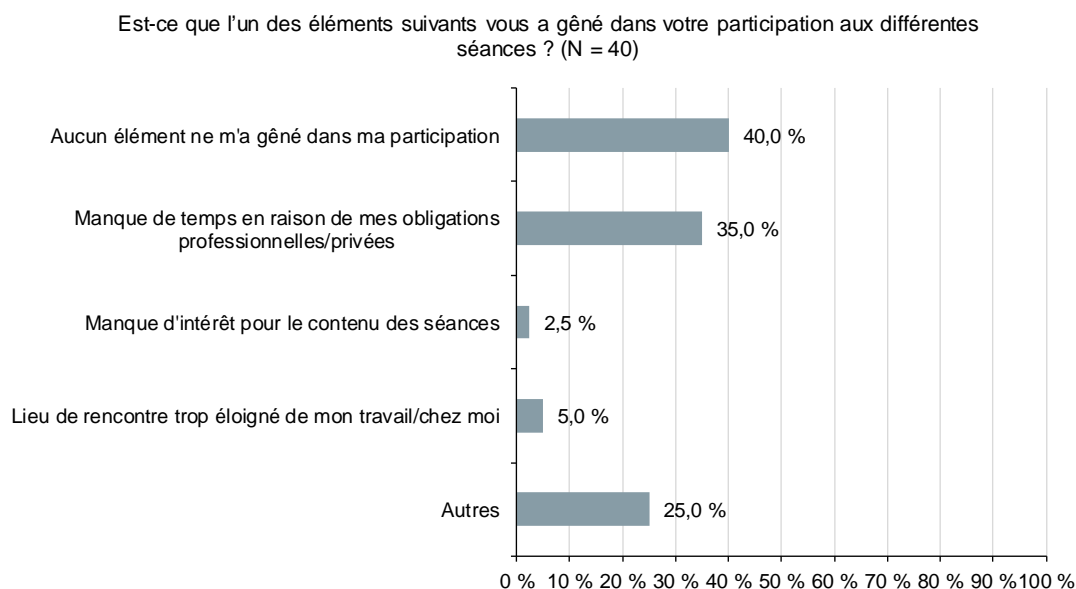
En moyenne, les participant·e·s aux Tables délibératives ayant répondu à l'enquête se sont rendu·e·s à 4-5 séances (57,5%), à toutes les séances (37,5%) et à 2-3 séances (5%). Les facilitateur·trices et responsables de projet ont constaté que plusieurs personnes ayant participé à la première session d'une table ne se sont ensuite pas rendues à la deuxième, les vacances estivales s'étant écoulées entre les deux. Afin d'inciter les personnes à revenir à la session suivante et afin de connaître les motifs de leur absence, la responsable de l'intégration au service de la cohésion sociale de Vernier a personnellement appelé chaque participant·e.

La mise en place d'un groupe Whatsapp, à l'initiative des participant·e·s d'une table, a été identifiée comme un élément utile par le·la facilitateur·trice de la table pour maintenir le lien entre les participant·e·s pendant de longues périodes de pause et pour se partager des articles ou des documents évoqués lors des discussions au sein des Tables délibératives. Ce travail de coordination réalisé par les facilitateur·trices entre et avec les participant·e·s a revêtu une importance particulière suite à l'interruption du cours des tables délibératives en raison de la situation sanitaire (Covid-19). En effet, en plus de la mise en place d'un groupe Whatsapp, les facilitateur·trices ont eu des contacts directs par e-mail ou par

téléphone avec les participant·e·s et ont organisé des sessions Zoom, permettant aux participant·e·s le désirant d'échanger entre eux.

Le graphique ci-dessous présente les éléments ayant principalement gêné les participant·e·s aux Tables délibératives dans leur participation aux différentes sessions.

F 5 : Éléments ayant entravé la participation aux Tables délibératives



Source : graphique produit par Interface.

Lorsque les participant·e·s aux Tables délibératives ont été interrogé·e·s sur les éléments qui les ont gêné·e·s dans leur participation, ils·elles ont soit indiqué qu'aucun élément ne les avait gêné·e·s (40%), soit qu'ils·elles ont été empêché·e·s par manque de temps en raison de leurs obligations professionnelles et/ou privées (35%) ou soit que d'autres éléments ont entravé leur participation (25%). Parmi les autres éléments, sont mentionnés : la situation personnelle, le déroulement des séances (temps alloué estimé trop court, débat qui n'avancerait pas assez, mode de prise de décision lors des sessions insatisfaisant), la situation sanitaire (Covid-19) et les aspects organisationnels (modification du jour de la session, espacement des sessions trop important). L'éloignement du lieu de rencontre et un manque d'intérêt pour le contenu des séances n'ont joué un rôle que pour un faible nombre de participant·e·s.

1.2 Adéquation des Tables délibératives au public-cible

Question 2 : Les Tables délibératives sont-elles adaptées au public cible dans la Ville de Vernier ?

Les Tables délibératives à Vernier ont attiré une part équivalente d'hommes et de femmes, des personnes appartenant à différentes tranches d'âge, une grande majorité de personnes ayant suivi des études supérieures et une minorité de personnes possédant une formation équivalente au degré secondaire II, ainsi qu'une majorité de personnes de nationalité suisse ou possédant au moins des droits politiques formels au niveau communal. En outre, ces personnes sont sensibles aux thématiques de la politique locale et sont pour une grande partie déjà engagées dans des activités citoyennes au sein de la commune. Bien que certains groupes soient plus représentés que d'autres, le public-cible du projet, à savoir les résident·e·s étranger·e·s, est entièrement atteint, puisque la part d'étranger·e·s au sein des

Tables délibératives correspond à celle présente dans l'ensemble de la population verniolane.

Les Tables délibératives sont ouvertes aux habitant·e·s de la Ville de Vernier, qu'ils-elles soient de nationalité suisse ou étrangère, et qu'ils-elles bénéficient de droits politiques formels au niveau communal ou non. Le principe est de faire rencontrer ces différents types de population, d'« intégrer par les pratiques citoyennes » les résident·e·s étranger·e·s, en particulier ceux-celles sans aucun droit politique, et d'offrir de nouvelles opportunités de participation à ceux-celles qui bénéficient déjà de droits politiques. Les personnes affiliées à un parti politique ou à une association qui désirent participer à une table sont priées de le faire à titre privé et de ne pas faire la promotion des idées de leur parti ou de leur association lors des discussions de groupe.

Afin de garantir la meilleure représentativité possible des participant·e·s aux Tables délibératives, les responsables du projet ont prévu une procédure de sélection aléatoire des participant·e·s pendant l'Assemblée constitutive⁶. Toutefois, le nombre de personnes s'étant inscrites aux Tables délibératives n'a pas été suffisamment important afin de mettre en place cette procédure.

Le tableau ci-dessous résume les principales caractéristiques des participant·e·s aux Tables délibératives. Ces informations ont été récoltées dans le cadre de l'évaluation et ne couvrent donc pas la totalité des personnes s'étant inscrites aux Tables délibératives.

F 6 : Profil des participant·e·s aux Tables délibératives ayant répondu à l'enquête

Critère	Réponse au critère	Insertion et intégration	Aménagement du territoire	Solidarité et entraide	Toutes tables confondues (%)
Nombre de réponses à l'enquête	40	12	17	11	40 (100%)
Genre (N = 40)	Femme	5	8	7	20 (50%)
	Homme	6	9	4	19 (47,5%)
	Autre	1	0	0	1 (2,5%)
Niveau de formation (N = 40)	Ecole obligatoire	0	0	1	1 (2,5%)
	Degré secondaire II	2	6	2	10 (25%)
	Etudes supérieures	10	11	8	29 (72,5%)
Nationalité (N = 40)	Suisse/double	3	13	9	25 (62,5%)
	Etrangère	9	4	2	15 (37,5%)
	- Dont depuis plus de 8 ans en Suisse	8	1	1	10 (66,7%)

Source : tableau produit par Interface.

I Genre

Le tableau démontre que la répartition homme-femme est quasiment égale, ce qui permet d'affirmer que la représentativité en termes de genre au sein des Tables délibératives a été

⁶ Lors de l'Assemblée constitutive, les volontaires pour participer aux Tables délibératives se rendent à l'espace d'inscription du thème qui les intéresse. Un bref tour de table est réalisé afin que les volontaires se présentent. Si plus de 20 personnes souhaitent participer à un même thème, un tirage au sort est réalisé. Les personnes tirées au sort se questionnent ensuite sur la représentativité du groupe. Si nécessaire, un appel à participer aux personnes non tirées au sort qui correspondraient aux « profils manquants » (5 personnes maximum) est réalisé.

assurée. Cela coïncide également avec la composition de la population verniolane qui était constituée en 2018 de 49,9% d'hommes et de 50,1% de femmes⁷.

I Âge

Bien qu'aucune information n'ait été récoltée auprès des participant·e·s sur leur âge, les observations permettent d'affirmer que les tranches d'âge allant de 30 à 70 ans ont bien été couvertes.

I Nationalité

62,5% des répondant·e·s sont suisses, qu'ils-elles aient acquis la nationalité à la naissance ou qu'ils-elles aient été naturalisé·e·s. Parmi les 37,5% d'étranger·e·s, 66,7% vivent depuis plus de 8 ans en Suisse et 33,3% depuis moins de 8 ans. À titre de comparaison, la population verniolane était constituée en 2018 de 59,9% de suisses et de 40,1% d'étranger·e·s⁸, dont un tiers résiderait en Suisse depuis moins de 8 ans. Au vu de ces données, il est possible d'avancer le fait que les participant·e·s aux Tables délibératives sont représentatifs·ves de la population verniolane en termes de nationalité et de durée de résidence.

I Niveau de formation

Concernant le niveau de formation, on constate que 72,5% des participant·e·s ont suivi une formation de degré tertiaire (formation professionnelle supérieure, haute école, université) et 25% ont suivi une formation de degré secondaire 2 ou équivalent (CFC, école de commerce, école de culture générale, maturité gymnasiale). Seule une personne (2,5%) s'est arrêtée au degré secondaire 1 (école obligatoire).

Or, selon des données récoltées entre 2014 et 2018 par l'Office cantonal de la statistique de Genève⁹, la population verniolane serait en réalité composée de 23,3% de personnes ayant suivi une formation de degré tertiaire, 35,7% ayant suivi une formation de degré secondaire 2 et 41% une formation de degré secondaire 1. Les participant·e·s aux Tables délibératives ayant suivi des études supérieures sont donc largement surreprésenté·e·s par rapport à la composition de la population verniolane.

I Répartition territoriale

En outre, l'enquête a permis de localiser les participant·e·s aux Tables délibératives. Les participant·e·s se répartissent dans les différents quartiers de Vernier comme suit : Vernier-village (35,9%), Le Lignon (15,4%), Châtelaine (15,4%), Les Avanchets (12,8%), Aire (10,3%), Les Libellules (5,1%), Balaxert (5,1%). Les données que nous avons à disposition ne nous permettent pas d'affirmer ou d'infirmer que ces chiffres coïncident avec la densité de population de chaque quartier de Vernier.

I Engagement et vie politique

Le canton de Genève accorde le droit de vote au niveau communal aux étranger·e·s résidant en Suisse depuis 8 ans ou plus. Au vu de la composition des Tables délibératives, cela signifie que 35 participant·e·s sur 40 disposent déjà de droits politiques formels au niveau communal. Or, 94,1% des participant·e·s aux Tables délibératives possédant ces droits ont affirmé avoir participé à une votation communale au cours de la dernière année.

⁷ Données de l'Office cantonal de la statistique de Genève, disponibles en ligne sur : <http://www.vernier.ch/fr/portrait/statistiques/population/> (consulté le 4 décembre 2020).

⁸ ibid.

⁹ Données de l'Office cantonal de la statistique de Genève, disponibles en ligne sur : https://www.ge.ch/statistique/domaines/15/15_03/tableaux.asp#1 (consulté le 4 décembre 2020).

Ce chiffre est particulièrement élevé, il est néanmoins important de souligner que ce type de questions est susceptible d'engendrer auprès des répondant·e·s un biais de désirabilité sociale et que les résultats sont à relativiser.

En outre, l'ensemble des facilitateurs et facilitatrices, ainsi qu'Interface, ont fait le constat que parmi les participant·e·s à leurs tables respectives, un grand nombre d'entre eux et elles étaient déjà impliqué·e·s dans la vie sociale, politique et communautaire de Vernier à différents degrés. De plus, selon les responsables de projet, plusieurs des participant·e·s étaient candidat·e·s au conseil municipal pour les élections et il a été clairement défini que si l'une de ces personnes venait à se faire élire, elle devrait quitter la table. L'enquête auprès des participant·e·s des Tables délibératives confirme cette tendance puisque 82,1% d'entre eux·elles ont affirmé être d'une manière ou d'une autre engagé·e·s dans des activités de la vie locale (associations, contrats de quartier ou autres formes d'organisation).

L'ensemble des personnes interrogées s'accorde pour dire qu'il faut encourager la mixité sociale et culturelle au sein des Tables délibératives et que, pour ce faire, la présence des personnes déjà actives dans la commune est très importante. En outre, les participant·e·s actuel·le·s aux Tables délibératives sont de potentiels « multiplicateurs » du projet et l'on peut s'attendre à ce que, par un mécanisme de « bouche à oreille », les prochaines Tables délibératives attirent un public plus large.

2. Mise en œuvre

2.1 Compréhension des objectifs des Tables délibératives

Question 3 : L'objectif des Tables délibératives est-il clair pour les participant·e·s ?

De manière générale, les objectifs des Tables délibératives sont clairs, mais ne revêtent pas tous de la même importance pour les participant·e·s. Les participant·e·s étant a priori tous déjà bien intégré·e·s, la contribution à la politique communale à travers la production de propositions concrètes est considérée comme l'objectif le plus important.

Les Tables délibératives poursuivent deux objectifs. Le premier objectif est d'intégrer la population de Vernier et de favoriser la cohésion sociale à travers le processus délibératif. Plus précisément, les Tables délibératives ont le potentiel de générer une forme de reconnaissance, aussi bien entre les participant·e·s (à travers le respect mutuel, malgré leurs divergences) qu'envers la commune (qui met en place des outils de démocratie de proximité). D'après les auteurs du rapport InCite, la Ville de Vernier est un terrain particulièrement favorable aux Tables délibératives car ces dernières sont complémentaires aux dispositifs déjà en place à Vernier, tels que les contrats de quartier. Le deuxième objectif est de produire des propositions à soumettre à la commune et ainsi, de parvenir à montrer que des mesures concrètes peuvent être mises en place grâce à la participation politique non-conventionnelle.

Il ressort de l'évaluation que ces objectifs sont connus des participant·e·s. Toutefois, l'objectif principalement retenu par les participant·e·s semble être celui de produire des mesures concrètes. En effet, comme souligné, un grand nombre des participant·e·s aux Tables délibératives sont déjà impliqué·e·s d'une manière ou d'une autre dans les activités de la vie locale. Ainsi, un·e participant·e fait le constat que la participation de son/sa conjointe, résidant en Suisse depuis peu, serait plus pertinente que la sienne en termes d'intégration. Dès lors, six participant·e·s indiquent dans l'enquête être soucieux·ses de la pertinence ainsi que de l'utilité effective des travaux réalisés au sein des Tables délibératives pour la politique communale.

2.2 Documentation des procédures et des résultats

Question 4 : Les procédures et les résultats sont-ils suffisamment documentés ?

Des outils de suivi ont été mis en place à différents niveaux. Au niveau de la gestion stratégique et opérationnelle du projet, les procédures et résultats sont documentés non seulement par la commune, mais aussi par et pour le canton ainsi que pour la Confédération. En outre, les sessions des tables délibératives sont documentées par les facilitateur·trices. Ainsi, compte tenu du caractère confidentiel du contenu des tables délibératives, les procédures et résultats sont suffisamment documentés.

Le processus de suivi du projet a été assuré à plusieurs niveaux :

- Reporting réalisé par le BIE pour la Confédération : ce reporting annuel est réalisé par le responsable du projet au BIE et permet de documenter le projet-pilote pour la Confédération, qui co-finance le projet. Il contient notamment des informations sur les comptes et le budget pour les années suivantes, le descriptif des activités planifiées ainsi que l'appréciation intermédiaire de l'atteinte des objectifs opérationnels.
- Reporting réalisé pour la hiérarchie du BIE : ce reporting est réalisé par le responsable du projet au BIE et comporte des données telles que le type de résultats et le type de personnes représentées à l'Assemblée constitutive ou le nombre de participant·e·s aux sessions de chaque Table délibérative.

- Reporting réalisé par la commune pour le BIE : ce reporting est réalisé par les responsables de projet au niveau de la Ville de Vernier et comporte des données sur les activités et les finances du projet.
- Procès-verbaux des sessions des Tables délibératives : ils sont réalisés par les facilitateur·trices à la fin de chaque session d'une Table délibérative et s'adressent aux participant·e·s mais aussi au responsable du projet auprès du BIE, afin d'assurer un suivi minimal du processus des Tables délibératives. En effet, les responsables du projet au niveau du canton et de la commune n'ont pas été autorisé·e·s à assister aux différentes sessions des Tables délibératives, afin de préserver le contenu des discussions de toute ingérence potentielle. En complément des procès-verbaux, des échanges réguliers entre le facilitateur et les facilitatrices ainsi que les responsables de projet ont permis de mesurer la participation, d'ajuster les échéances, de s'assurer que les besoins logistiques étaient remplis (par ex. livraison des repas) et d'aligner si nécessaire les visions. Ces échanges ont également permis de transmettre les éventuelles demandes des participant·e·s pour le déroulement des Tables délibératives. Ces retours ne se font pas dans un cadre défini mais ont lieu de manière ponctuelle.
- Synthèse de chaque Table délibérative : elle est élaborée par les facilitateur·trices de chaque table sur la base des propositions des participant·e·s aux Tables délibératives et validée par ces dernier·e·s.
- Rapport final de toutes les Tables délibératives : il s'agit de la fusion des synthèses des trois Tables délibératives. Ce document est transmis aux autorités communales et est accessible au public.
- Rapport d'évaluation du projet-pilote : réalisé par un bureau indépendant, l'évaluation a permis de récolter des données qualitatives mais aussi quantitatives, par exemple sur la satisfaction des participant·e·s aux Tables délibératives quant à l'ensemble du projet ou sur l'efficacité des outils de communication mis en place.
- Plan d'action des autorités verniolanes : la réponse formelle des autorités verniolanes permet de garantir la traçabilité des mesures qui découleront des propositions réalisées par les participant·e·s aux Tables délibératives.

3. Outputs

3.1 Satisfaction quant au déroulement des Tables délibératives

Question 5 : Dans quelle mesure les participant·e·s et les facilitateur·trices sont-ils·elles satisfait·e·s du déroulement des Tables délibératives ?

De manière générale, les personnes interrogées sont satisfaites de l'organisation des Tables délibératives, de leur déroulement ainsi que de leur facilitation/modération. Concernant les facteurs de succès, elles soulignent notamment l'implication et la capacité d'écoute des participant·e·s tout au long du projet. Quant aux points à améliorer, elles relèvent notamment le temps accordé aux discussions (voir aussi chapitre 1.1), le manque de connaissances sur certains sujets et le manque de structure dans les discussions.

3.1.1 Organisation

56% des participant·e·s à l'enquête déclarent être satisfait·e·s de l'organisation des Tables délibératives (choix des lieux et des dates, matériel à disposition, pauses dinatoires, espace membre du site internet, etc.) et 44% se déclarent être « plutôt » satisfait·e·s.

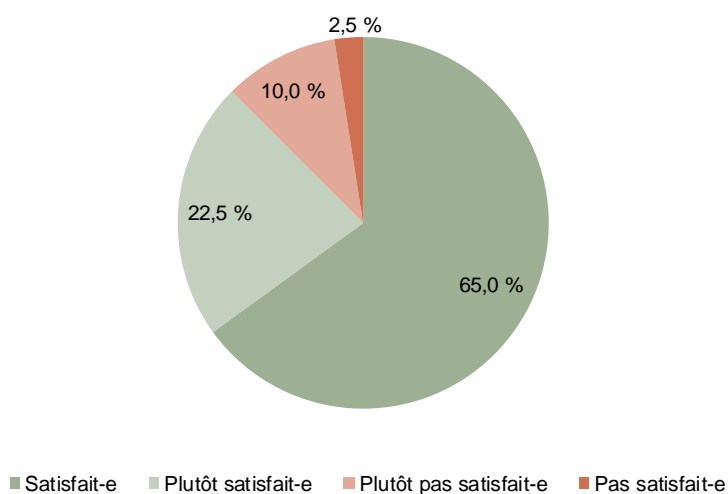
Les facilitateur·trices saluent la flexibilité de la commune qui s'est tenue à disposition, avant chaque session, pour répondre à des besoins particuliers. Parmi les obstacles rencontrés, les facilitateur·trices soulignent que le fait de ne pas déterminer en avance les dates des sessions a rendu difficile de trouver une salle qui soit disponible pour les dates souhaitées par les participant·e·s.

3.1.2 Déroulement

Le graphique ci-dessous présente la satisfaction des participant·e·s quant au déroulement des Tables délibératives (respect des règles de la délibération, avancement de la discussion, venue d'un expert, etc.).

F 7 : Satisfaction des participant·e·s quant au déroulement des Tables délibératives

Suite à votre participation aux tables délibératives, dans quelle mesure êtes-vous satisfait·e du déroulement (respect des règles de la délibération, avancement de la discussion, venue d'un expert, etc.) (N = 40)



Source : graphique produit par Interface.

La majorité des participant·e·s à l'enquête (65%) déclarent être satisfait·e·s du déroulement des Tables délibératives et 22,5% déclarent être « plutôt satisfait·e·s ». Une minorité de personnes déclarent n'être « plutôt pas satisfait·e·s » (10%) ou « pas satisfait·e·s » (2,5%).

I Informations à disposition des participant·e·s et intervention d'expert·e·s

D'après les observations réalisées, il semblerait qu'au fil des sessions, un certain décalage quant au niveau d'information s'instaure entre les participant·e·s ayant participé à toutes les sessions de leur table, et ceux n'ayant pas eu cette possibilité. Ce décalage peut particulièrement se faire ressentir lorsqu'un·e participant·e manque une session faisant intervenir un·e expert·e.

L'intervention au sein des Tables délibératives d'expert·e·s sur une question précise a été soulignée comme positive par les participant·e·s, afin de préciser le champ d'action possible et les mesures déjà existantes. Les participant·e·s sont en effet libres de solliciter la venue d'un·e expert·e à tout moment. Toutefois, plusieurs participant·e·s estiment que l'information donnée n'était pas suffisante et qu'un certain nombre de discussions ont porté sur des objets en réalité déjà traités par la commune. Un·e participant·e aurait notamment apprécié avoir un accompagnement plus spécialisé tout au long des sessions, avec par exemple un·e expert·e de l'aménagement du territoire en tant que modérateur·trice.

I Respect des règles de la délibération et avancement de la discussion

Parmi les facteurs de succès identifiés par le facilitateur et les facilitatrices, on retrouve le respect mutuel entre les participant·e·s, la capacité d'écoute des participant·e·s ainsi que l'enthousiasme et le plein engagement des participant·e·s dans les discussions. Ces constats sont corroborés par les observations. Au fil des sessions, les règles de la délibération posées au début du processus sont de mieux en mieux intégrées par les participant·e·s : les apartés et les paroles coupées se raréfient et les participant·e·s montrent leur intérêt pour un échange constructif. Dans les discussions, on remarque notamment qu'une majorité des participant·e·s rebondissent sur les arguments des uns et des autres et demandent des éclaircissements (par ex. « j'ai une question de compréhension, quand tu parlais de... tu voulais dire que... ? », « ce que tu dis complète bien mon propos et ajoute une pierre à l'édifice »), expriment des souhaits et/ou des nuances (par ex. « j'aurais bien aimé travailler sur... », « pour moi, cela dépasse le clivage jeunes/ânés... ») et mobilisent leurs connaissances personnelles (par ex. en se référant à leur vécu, à d'autres projets ou en partageant des informations). Toutefois, ces éléments n'ont pas empêché la survenue de moments de confrontation directe (par ex. « madame, excusez-moi, mais je suis libre de donner mon avis », « vous ne comprenez pas monsieur, il ne faut pas tout de suite sauter sur les arguments ») et sont également dépendant des facteurs présentés ci-dessous.

Les entretiens menés avec les facilitateur·trices et les observations ont permis d'identifier plusieurs éléments susceptibles d'influencer la dynamique de chaque Table délibérative :

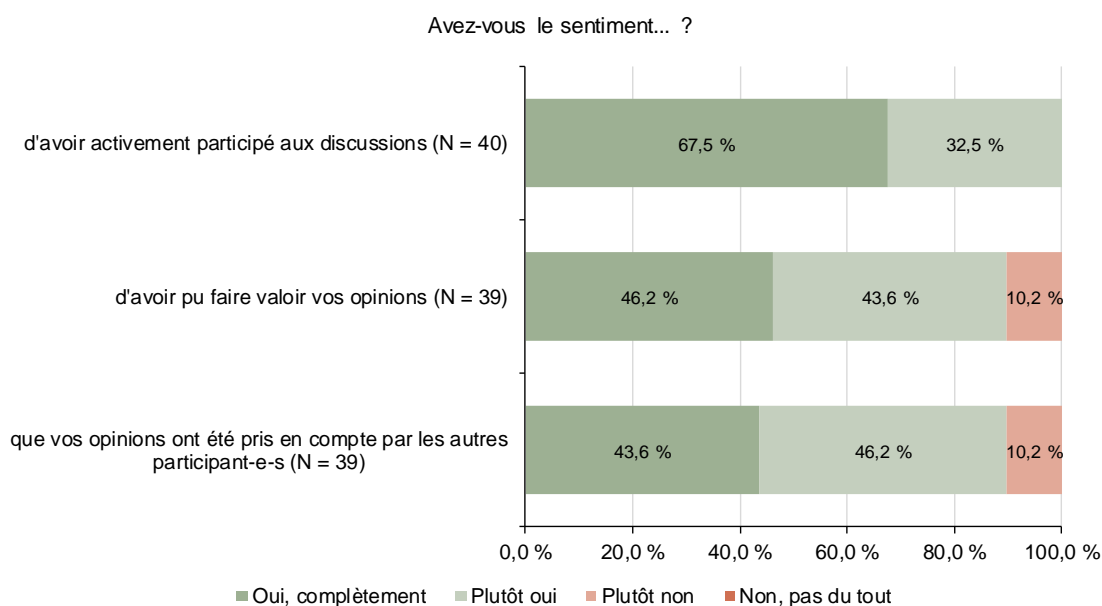
- *La thématique discutée* : chaque thématique n'implique pas le même niveau de communication. Par exemple, le thème « Aménagement du territoire » a rapidement prêté à des discussions d'un niveau très concret, entraînant une succession de propositions, alors que le thème « Insertion et intégration » a davantage impliqué des discussions de définition et de concept. Bien que cela n'ait pas été constaté au cours des observations, certaines thématiques sont par nature plus clivantes que d'autres et pourraient à l'avenir provoquer des confrontations plus vives au sein des Tables délibératives.
- *L'homogénéité du groupe* : les discussions sont susceptibles de prendre une tournure différente en fonction de l'homogénéité ou de l'hétérogénéité des personnes

composant le groupe. Globalement, les participant·e·s ont toutes et tous des expériences différentes qui leur apportent des perspectives divergentes sur les sujets discutés, mais ne montrent pas de différences d'opinion sur des objectifs sociétaux (par ex. encourager la mobilité douce). Ainsi, les différences se manifestent à un niveau plus concret (par ex. pour ou contre le meilleur encadrement des vélos électriques circulant à plus de 25km/h). Par conséquent, l'ensemble des facilitateur·trices ainsi qu'Interface lors de ses observations ont pu constater qu'un consensus était presque systématiquement atteint au sein de ces Tables délibératives.

- *La communication des participant·e·s* : les personnes composant les tables présentent naturellement des personnalités différentes qui ne peuvent pas être anticipées mais qui influencent le déroulement des Tables délibératives. Comme constaté par les facilitateur·trices, les manières de s'exprimer ne sont pas les mêmes ; certaines personnes ont besoin de plus de temps et d'espace que d'autres, ce qui peut amener les objectifs de la séance à être décalés. Lors des observations réalisées par Interface, il a également été constaté qu'un petit nombre de personnes étaient moins ouvertes à l'écoute d'opinions divergentes que d'autres ; cela peut s'expliquer soit par la personnalité, soit par la barrière de la langue.
- *La catégorie socio-professionnelle, la formation des participant·e·s et l'âge* : les observations effectuées par Interface ont permis de relever que ces facteurs ont potentiellement une influence sur la dynamique des Tables délibératives, bien qu'il ne soit pas possible dans le cadre de cette évaluation de démontrer leur impact de manière solide et selon une méthode scientifique. En effet, certain·e·s participant·e·s ont davantage de mal à comprendre les objectifs d'un exercice et les consignes que d'autres. Certains moments prévus dans le déroulement d'une session ont fait appel à des compétences pouvant sembler plus intuitives pour des personnes ayant acquis, au fil de leurs expériences personnelles et/ou professionnelles, un esprit de synthèse. Cela a par exemple été observé lorsqu'il s'agissait, en travail de groupe, de structurer ses idées 1) en décrivant la situation actuelle, 2) en identifiant les conséquences, préoccupations et problèmes à résoudre et 3) en élaborant des recommandations générales ou propositions concrètes.

Le graphique ci-dessous présente les résultats de l'enquête quant au sentiment de satisfaction des participant·e·s par rapport à la délibération.

F 8 : Sentiment de satisfaction des participant-e-s par rapport à la délibération



Source : graphique produit par Interface.

De manière générale, la majorité des participant-e-s aux Tables délibératives (67,5%) ayant répondu à l'enquête indiquent avoir le sentiment d'avoir activement participé aux discussions. Les réponses sont plus nuancées concernant la possibilité d'avoir pu faire valoir ses opinions et le sentiment que ses opinions aient été pris en compte par les autres participant-e-s. En effet, le nombre de personnes ayant « plutôt » l'impression que ces critères aient été remplis est plus ou moins équivalent au nombre de personnes ayant eu l'impressions que ces critères aient été « complètement remplis ». En outre, 10,2% ont le sentiment que ces critères n'ont plutôt pas été remplis.

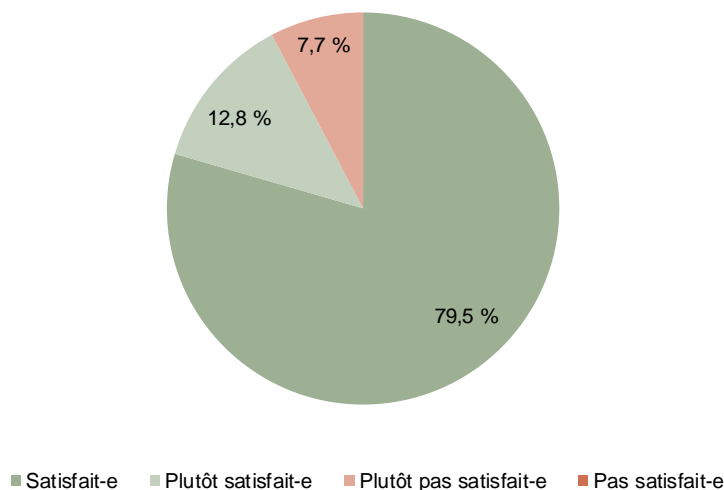
Enfin, 65% des participant-e-s aux Tables délibératives ayant répondu à l'enquête affirment avoir changé d'avis concernant une recommandation ou proposition de l'un-e ou plusieurs participant-e-s au cours de la Table délibérative. Une répondant-e précise qu'elle a probablement changé d'avis concernant une recommandation/proposition, mais que les discussions étant très ouvertes et inclusives, il-elle n'est pas arrivé-e à se déterminer dans l'absolu.

3.1.3 Facilitation/modération

Une grande majorité des participant-e-s à l'enquête (76%) déclarent être satisfait-e-s de la facilitation/modération, 12% se déclarent être « plutôt satisfait-e-s » et 12% se déclarent n'être « plutôt pas satisfait-e-s ».

F 9 : Évaluation de la facilitation/modération par les participant-e-s aux Tables délibératives

Suite à votre participation aux tables délibératives, dans quelle mesure êtes-vous satisfait-e de la facilitation / modération ? (N = 39)



Source : graphique produit par Interface.

Plusieurs facteurs de succès et enjeux ont été identifiés dans la facilitation et modération des Tables délibératives par les facilitateur-trices :

- *Les travaux de groupes* : un-e facilitateur-trice souligne que les travaux en groupes de 4-5 personnes permettent de produire les résultats les plus qualitatifs. En effet, lorsqu'un sujet est travaillé en petits groupes, ces derniers doivent déjà produire un premier consensus. Le groupe doit alors défendre et confronter son travail en plenum. A contrario, le travail en plenum a tendance à aboutir à une série de propositions individuelles qui sont moins susceptibles de faire l'objet de remises en cause.
- *L'élaboration d'un fil conducteur en amont de chaque session* : elle permet de structurer cette dernière et d'adapter les suivantes en fonction de l'avancement du travail.
- *La co-construction des modalités de fonctionnement par les participant-e-s lors de la première session* : les participant-e-s se les sont appropriés et s'y sont référés au cours du projet.
- *L'identification des thématiques et de premières propositions lors de l'Assemblée constitutive* : ces dernières ont permis de centrer la discussion sur certains points précis dès la 1^{ère} session de chaque Table délibérative.
- *Le nombre de sujets discutés* : selon l'évaluation de certain-e-s facilitateur-trices, un trop grand nombre de sujets ne permet pas d'entrer suffisamment en profondeur dans les réflexions pour créer des divergences. À la place, il serait préférable de se concentrer sur un nombre limité d'entre eux, comme cela a été fait dans certain-e-s Tables délibératives.
- *Provoquer les arguments et contre-arguments* : afin de stimuler les discussions, les facilitateur-trices ont à plusieurs occasions interpellé des participant-e-s ne s'étant pas prononcé sur une proposition ou rebondi sur les propos de participant-e-s afin que leurs arguments soient étayés et de déceler d'éventuels désaccords.

Comme souligné dans le chapitre précédent, la composition du groupe peut constituer des défis pour les facilitateur-trices qui doivent faire preuve de flexibilité pour adapter le fil conducteur de chaque séance et pour poser les conditions permettant qu'une discussion

articulée se produise entre des personnes ayant des parcours différents. Les participant·e·s aux Tables délibératives ayant déclaré être « *plutôt* satisfait·e·s » et « *plutôt* pas satisfait·e·s » regrettent que la modération ne soit pas assez présente, que le temps n'ait pas été respecté et que la discussion n'ait pas assez avancé lors des 2-3 premières sessions d'une Table délibérative. Lors des observations, il a été constaté qu'une grande autonomie était laissée aux participant·e·s lors des travaux de groupe, avec l'intention notamment d'insister sur l'auto-détermination des participant·e·s. Toutefois, il ressort de l'évaluation que cette volonté ne permet pas toujours de recadrer les discussions de manière à ce qu'elles soient les plus efficaces possible au regard du temps imparti.

3.2 Satisfaction quant aux résultats des Tables délibératives

Question 6 : Dans quelle mesure les participant·e·s et les responsables sont-ils-elles satisfait·e·s des résultats des Tables délibératives ?

Le plan d'action de la commune pour répondre aux propositions des participant·e·s aux Tables délibératives n'étant pas connu au moment de l'évaluation, il n'est pas possible de mesurer la satisfaction des participant·e·s quant aux résultats des Tables délibératives. Néanmoins, il est d'ores-et-déjà possible d'affirmer que les Tables délibératives ont permis d'atteindre le consensus. Il est à noter que suite au processus, les participant·e·s ont pour principale préoccupation la pertinence des propositions élaborées et leur prise en compte effective par les autorités vernioloises.

Les résultats de chaque Table délibérative ont, dans un premier temps, fait l'objet d'une synthèse individuelle par le facilitateur ou la facilitatrice, que tous les participant·e·s à la Table délibérative ont validée et signée. Les trois synthèses ont été fusionnées dans un seul et même document transmis au conseil administratif de Vernier. Celui-ci transférera le rapport aux chef·fe·s des différents services de la commune, chargés d'y répondre par un plan d'action. À l'heure où le rapport d'évaluation est écrit, le plan d'action des autorités communales pour répondre aux propositions des participant·e·s aux Tables délibératives n'est pas encore connu.

Parmi les participant·e·s aux Tables délibératives, 55% affirment adhérer à *l'ensemble* des propositions et 45% affirment adhérer à *une partie* des propositions. Ces résultats sont à interpréter en tenant compte du fait que *toutes* les participant·e·s n'ont pas participé à *toutes* les Tables délibératives et qu'après consultation, toutes les participant·e·s ont validé et signé la synthèse finale de leur Table délibérative.

79,5% des répondant·e·s à l'enquête ont exprimé le souhait d'être associé·e·s à la procédure qui amènera une réponse des autorités aux propositions de leur table, ce qui révèle une motivation encore importante parmi les participant·e·s à la fin du processus des Tables délibératives. Au moment de la rédaction du rapport d'évaluation, la décision d'associer ou non les participant·e·s à la procédure n'avait pas encore été prise, mais plusieurs pistes étaient explorées : constituer un groupe de suivi composé des participant·e·s aux Tables délibératives volontaires, qui prendrait la fonction « d'observateur externe » ; ou encore, désigner des portes paroles qui auraient pour fonction, selon les besoins, de rappeler l'essence d'une proposition au cours des séances de travail des autorités communales.

Les participant·e·s ont pour préoccupation que les autorités communales soient en mesure d'apporter une réponse adéquate aux propositions soumises, de manière à ce que le travail effectué au sein des Tables délibératives ne soit pas vain. Ayant anticipé ce besoin, les responsables de projet avaient délimité le champ d'action des Tables délibératives en précisant que le rapport public transmis aux autorités communales devrait proposer des actions relevant de la compétence de la commune, afin que les autorités puissent y

répondre dans les plus brefs délais. Toutefois, comme souligné précédemment, l'intervention d'expert-e-s sur des questions précises au sein du canton a été appréciée des participant-e-s, mais certain-e-s ont estimé que l'information donnée n'était pas suffisante pour éviter qu'un certain nombre de propositions élaborées ne portent sur des objectifs en réalité déjà traités par la commune.

Le premier accueil des résultats par les responsables de projet lors de la séance restitutive du 9 décembre est positif. Les responsables de projet saluent la qualité des interventions des participant-e-s qui ont été nombreux à consentir des efforts supplémentaires pour préparer la séance restitutive, ce qui démontre à nouveau la forte implication et l'enthousiasme encore présent des participant-e-s. Les responsables de projet soulignent également la qualité et le réalisme des propositions réalisées dans le rapport. Ils-elles sont témoins d'un grand intérêt de la part des autorités communales et sont confiant-e-s quant à la suite qui sera donnée au rapport.

4. Effets

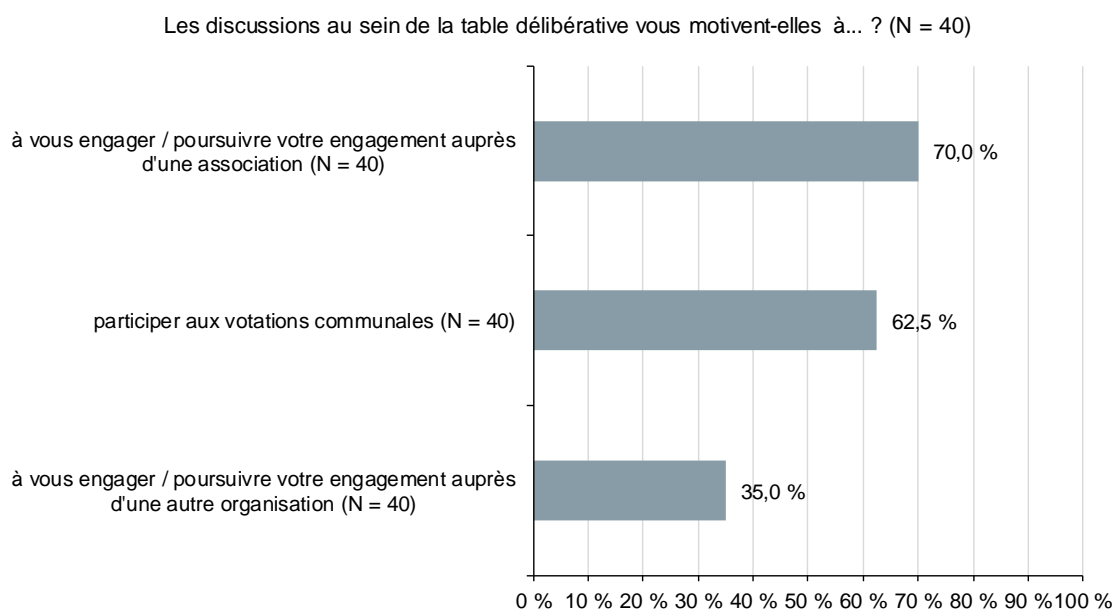
Question 7 : Dans quelle mesure les Tables délibératives sont-elles perçues comme utiles par les participant-e-s pour contribuer à l'objectif du projet de favoriser la participation politique des personnes étrangères ?

Les Tables délibératives sont un moyen pour les habitant-e-s de Vernier de s'investir dans la politique communale, même sans avoir de droits politiques formels. En outre, il est attendu que les Tables délibératives mettent en lumière toutes les formes de participation possibles dans la commune et incitent les habitant-e-s à s'engager davantage, par exemple, dans des associations ou lors des votations communales. Il ressort de l'évaluation que, suite à la dernière Table délibérative, la motivation des personnes ayant participé est grande et qu'elles continueront à être actives au sein de la commune.

Une grande majorité des participant-e-s aux Tables délibératives ayant répondu à l'enquête (88%) déclarent planifier de participer à d'autres événements citoyens au sein de leur commune (par ex. conférences, visite de bâtiments publics, etc.).

Le graphique ci-dessous présente les effets des Tables délibératives sur la motivation à s'engager dans des activités citoyennes.

F 10 : Effets des Tables délibératives sur la motivation à s'engager dans des activités citoyennes



Source : graphique produit par Interface.

Comme le démontre le graphique, une grande partie des répondant-e-s ont l'intention de s'engager ou de poursuivre leur engagement auprès d'une association (70%) ou de participer aux votations communales (62,5%). Il est toutefois important d'interpréter ces résultats en tenant compte du fait que 82,1% des répondant-e-s ont déclaré faire partie d'une association ou organisme similaire avant leur participation aux Tables délibératives et 94,1% des répondant-e-s ayant le droit de vote au niveau communal ont déclaré avoir participé aux votations au cours de l'année précédente.

Parmi les quatre répondant·e·s qui ne sont pas déjà impliqué·e·s dans des activités de la vie locale et qui n'ont pas participé à une votation communale au cours de l'année précédente, tous déclarent être motivé·e·s à participer aux votations communales suite à leur participation aux Tables délibératives et deux déclarent être motivé·e·s à s'engager dans une association.

5. Constats

L'évaluation des Tables délibératives du Conseil des habitant·e·s permet de dresser les neuf constats suivants.

Constat 1 : d'importants efforts ont été consentis par les différentes parties prenantes au projet-pilote

Une série d'acteurs associés au projet-pilote se sont investis tout au long de son développement et de sa mise en œuvre afin de garantir sa réussite. Le projet-pilote a nécessité d'importants efforts de coordination et un engagement sur la durée de la part des différentes parties prenantes. L'investissement a également été présent parmi les participant·e·s, qui ont pris part aux différentes séances des Tables délibératives et du Conseil des habitant·e·s, réparties sur plus d'une année.

Constat 2 : les Tables délibératives suscitent l'engouement des participant·e·s

Les participant·e·s recommandent à 87% la participation à une Table délibérative à leurs proches. Ils souhaitent que les Tables délibératives soient poursuivies sous un format nécessitant un investissement plus important en termes de temps, ce qui démontre leur volonté de s'impliquer davantage. Ainsi, les bases pour un développement ultérieur du projet-pilote sont posées.

Constat 3 : le public-cible des Tables délibératives a été atteint

La composition des participant·e·s aux Tables délibératives en termes de nationalité et de durée de résidence est fidèle à la composition de la population verniolane. Ainsi, le public-cible, à savoir les résident·e·s étranger·e·s, a été atteint. Une marge de progression est encore possible au niveau de la représentativité des participant·e·s au regard de leurs niveaux de formation et de leur engagement dans la vie associative et politique. Toutefois, le système de sélection aléatoire des participant·e·s aux Tables délibératives initialement prévu dans le cadre du projet devrait à l'avenir permettre de pallier à ces éléments, à condition que le nombre de personnes inscrites soit suffisant.

Constat 4 : la facilitation/modération est essentielle pour structurer le débat

Les interventions des facilitateurs et facilitatrices sont essentielles pour que l'avancement du débat ne soit pas freiné par les contraintes de temps, les différentes manières de s'exprimer des participant·e·s ou la mauvaise compréhension de l'exercice. Ce travail permet de s'assurer que le débat ne se résume pas à un simple enchaînement d'anecdotes, mais à l'expression et la prise en compte de positions articulées.

Constat 5 : le temps alloué au débat n'est pas toujours suffisant

Tant les facilitateur·trices que les participant·e·s font le constat que la délibération nécessite de l'espace et que ce dernier a manqué. Sous la contrainte du temps, les discussions n'ont pas toujours pu aboutir et le mode de décision a par moments dévié du processus de délibération. Afin de pouvoir traiter de tous les objets de discussion identifiés par les participant·e·s, plusieurs moyens d'action sont envisageables. Par exemple, les sessions pourraient être plus longues ou le nombre d'objets de discussion pourrait être limité.

Constat 6 : les informations à disposition des participant·e·s sont parfois insuffisantes

Les participant·e·s ressentent le besoin de contribuer concrètement à la politique de leur commune et ainsi, de cibler les discussions sur des éléments qui permettront une prise en

compte effective de leurs propositions. Il en découle que le manque de connaissances sur un sujet ou sur les actions mises en place/prévues par la commune dans un domaine précis peut parfois générer de la frustration parmi les participant·e·s et le sentiment de « tourner en rond ». Dès lors, il conviendrait de renforcer la possibilité de recourir à une expertise plus marquée tout au long du processus afin d'apporter une information adéquate aux participant·e·s.

Constat 7 : les Tables délibératives ont effectivement donné la possibilité aux participant·e·s de délibérer

Les participant·e·s aux Tables délibératives ont tous le sentiment d'avoir pu s'exprimer et d'avoir été entendus. La majorité d'entre eux a, au cours du processus, changé au moins une fois de position sur un sujet grâce à l'argumentation des autres participant·e·s.

Constat 8 : les Tables délibératives ont effectivement donné la possibilité aux participant·e·s de s'engager dans la politique d'une manière non-conventionnelle

Bien que les Tables délibératives aient majoritairement été composées de personnes déjà actives au sein de leur commune, il ressort de l'évaluation qu'à l'issue des Tables délibératives, les participant·e·s sont d'autant plus motivé·e·s à s'investir dans la vie locale.

Constat 9 : les Tables délibératives ont permis d'aboutir à des propositions concrètes pour la commune

Les discussions ayant pris place au cours des 6/7 sessions des 3 Tables délibératives ont permis de générer le consensus sur une production concrète à soumettre aux autorités de la Ville de Vernier : les propositions élaborées au sein de chaque Table délibérative ont été défendues et présentées par les participant·e·s lors de la séance restitutive du 9 décembre 2020.